

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup>: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup>: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

| De CAHORS à LIBOS         |                   |                    |                   | De LIBOS à CAHORS         |                   |                   |                   | De CAHORS à MONTAUBAN      |                   |                    |                   | De MONTAUBAN à CAHORS      |                   |                   |                   | De CAHORS à CAPDENAC       |                   |                    |                   | De CAPDENAC à CAHORS       |                   |                    |                   |                     |                   |                    |                   |
|---------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Omnibus. Postes. Omnibus. |                   |                    |                   | Postes. Omnibus. Omnibus. |                   |                   |                   | Omnibus. Omnibus. Omnibus. |                   |                    |                   | Omnibus. Omnibus. Omnibus. |                   |                   |                   | Omnibus. Omnibus. Omnibus. |                   |                    |                   | Omnibus. Omnibus. Omnibus. |                   |                    |                   |                     |                   |                    |                   |
| CAHORS. — D.              | 6 <sup>h</sup> 25 | 12 <sup>h</sup> 47 | 5 <sup>h</sup> 53 | PARIS. — D.               | 2 <sup>h</sup> 30 | 9 <sup>h</sup> 30 | 7 <sup>h</sup> 30 | CAHORS. — D.               | 4 <sup>h</sup> 42 | 11 <sup>h</sup> 11 | 5 <sup>h</sup> 25 | TOULOUSE. D.               | 5 <sup>h</sup> 20 | 9 <sup>h</sup> 30 | 3 <sup>h</sup> 30 | CAHORS. — D.               | 7 <sup>h</sup> 40 | 11 <sup>h</sup> 30 | 5 <sup>h</sup> 10 | CAPDENAC. D.               | 7 <sup>h</sup> 45 | 11 <sup>h</sup> 30 | 5 <sup>h</sup> 10 | CAPDENAC. D.        | 7 <sup>h</sup> 45 | 11 <sup>h</sup> 30 | 5 <sup>h</sup> 10 |
| Mercuès. . . . .          | 6 41              | 1 14               | 6 19              | — Express. . . . .        | 8                 |                   |                   | Sept-Ponts. . . . .        | 4 53              | 11 11              | 5 25              | BORDEAUX. . . . .          | 7 25              | 10 35             | 4 40              | Cahors. halte. . . . .     | 7 45              |                    |                   | Lamadecine. . . . .        | 7 55              | 11 44              | 5 21              | Lamadecine. . . . . | 7 55              | 11 44              | 5 21              |
| Parnac. . . . .           | 6 54              | 1 25               | 6 19              | BORDEAUX. . . . .         | 5 45              | 8 15              | 15                | Cleuac. . . . .            | 5 11              | 11 29              | 5 57              | Montauban D.               | 7 40              | 10 49             | 4 54              | Albas. . . . .             | 7 51              | 10 58              | 5 3               | Tourac. . . . .            | 8 10              | 12 8               | 5 34              | Tourac. . . . .     | 8 20              | 12 29              | 5 43              |
| Luzach. . . . .           | 7 3               | 1 34               | 6 28              | M. Libos. — D.            | 8 40              | 3 55              | 8 55              | Montpezat. . . . .         | 5 20              | 11 39              | 6 25              | Fomneuve. . . . .          | 7 51              | 10 58             | 4 54              | Saint-Géry. . . . .        | 8 18              | 12 15              | 5 38              | Montbrun, hal.             | 8 20              | 12 29              | 5 43              | Montbrun, hal.      | 8 20              | 12 29              | 5 43              |
| Castelfranc. . . . .      | 7 31              | 1 47               | 6 44              | Fomel. . . . .            | 8 48              | 3 15              | 9 3               | Borredon. . . . .          | 5 45              | 12 6               | 6 42              | Albas. . . . .             | 8 3               | 11 7              | 5 12              | Saint-Géry. . . . .        | 8 18              | 12 15              | 5 38              | Cajarc. . . . .            | 8 31              | 12 42              | 5 53              | Cajarc. . . . .     | 8 31              | 12 42              | 5 53              |
| Puy-l'Évêque. . . . .     | 7 31              | 1 59               | 6 58              | Soturac-Touzac            | 9 1               | 3 28              | 9 16              | Causade. . . . .           | 5 55              | 12 16              | 6 56              | Albas. . . . .             | 8 3               | 11 7              | 5 12              | Condouché. . . . .         | 8 34              | 12 55              | 6                 | Calvignac, hal.            | 8 45              | 1 5                | 6 9               | Calvignac, hal.     | 8 45              | 1 5                | 6 9               |
| Duravel. . . . .          | 7 43              | 2 8                | 7 8               | Duravel. . . . .          | 9 10              | 3 38              | 9 26              | Réalville. . . . .         | 6 5               | 12 25              | 7 8               | St-Martin-Lab.             | 8 42              | 1 13              | 6 6               | St-Martin-Lab.             | 8 54              | 1 16               | 6 18              | St-Martin-Lab.             | 8 54              | 1 16               | 6 18              |                     |                   |                    |                   |
| Soturac-Touzac            | 7 53              | 2 18               | 7 18              | Puy-l'Évêque. . . . .     | 9 19              | 3 48              | 9 26              | Albas. . . . .             | 6 13              | 12 34              | 7 18              | St-Martin-Lab.             | 8 53              | 1 25              | 6 16              | St-Géry, halte. . . . .    | 9 3               | 1 36               | 6 31              | St-Géry, halte. . . . .    | 9 11              | 1 45               | 6 38              |                     |                   |                    |                   |
| Fomel. . . . .            | 8 6               | 2 29               | 7 39              | Castelfranc. . . . .      | 9 34              | 4 5               | 9 52              | Fomneuve. . . . .          | 6 22              | 12 43              | 7 28              | Calvignac, hal.            | 9 4               | 1 43              | 6 26              | Condouché. . . . .         | 9 11              | 1 45               | 6 38              | Condouché. . . . .         | 9 11              | 1 45               | 6 38              |                     |                   |                    |                   |
| M. Libos. — A.            | 8 13              | 2 35               | 7 39              | Luzach. . . . .           | 9 47              | 4 19              | 10 6              | Montauban. A.              | 6 39              | 1                  | 7 45              | Cajarc. . . . .            | 9 17              | 1 59              | 6 36              | Saint-Géry. . . . .        | 9 25              | 2 12               | 6 51              | Saint-Géry. . . . .        | 9 25              | 2 12               | 6 51              |                     |                   |                    |                   |
| BORDEAUX. . . . .         | 8 51              | 2 49               |                   | Parnac. . . . .           | 9 57              | 4 30              | 10 17             | BORDEAUX. . . . .          | 10 40             | 6 05               |                   | Montbrun, hal.             | 9 33              | 2 23              | 6 51              | Vers. . . . .              | 9 34              | 2 29               | 7                 | Vers. . . . .              | 9 34              | 2 29               | 7                 |                     |                   |                    |                   |
| PARIS. — A.               | 11 46             | 4 18               | 2 49              | Mercuès. . . . .          | 10 9              | 4 43              | 10 29             | TOULOUSE. A.               | 8 25              | 3 55               | 9 41              | Tourac. . . . .            | 9 44              | 2 36              | 7 1               | Arcambal. . . . .          | 9 44              | 2 46               | 7 9               | Arcambal. . . . .          | 9 44              | 2 46               | 7 9               |                     |                   |                    |                   |
|                           |                   |                    |                   | CAHORS. — A.              | 10 25             | 5 1               | 10 47             |                            |                   |                    |                   | Lamadecine. . . . .        | 9 58              | 3                 | 7 14              | Cahors, halte. . . . .     | 9 56              | 3 9                | 7 28              | Cahors, halte. . . . .     | 9 56              | 3 9                | 7 28              |                     |                   |                    |                   |
|                           |                   |                    |                   |                           |                   |                   |                   |                            |                   |                    |                   | CAHORS. — A.               | 10 14             | 3 27              | 7 27              | CAHORS. — A.               | 10 6              | 3 20               | 7 31              | CAHORS. — A.               | 10 6              | 3 20               | 7 31              |                     |                   |                    |                   |

Cahors, le 21 Juin.

## NOUVELLES POLITIQUES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 juin

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LA LOI MILITAIRE

M. Reille soutient le contre-projet présenté avec M. de Lanjuinais, relatif au rétablissement des primes de rengagement.

L'orateur démontre qu'il est impossible d'avoir une armée forte sans cadres solides, et que le seul moyen d'avoir de bons sous-officiers c'est de les faire rengager.

Avant d'organiser le service de trois ans, il faut créer une armée coloniale et rétablir les primes.

M. Laisant, rapporteur, dit que le projet qui tend à établir le principe de la substitution serait funeste à la défense du pays (bruit) et que la Commission le repousse.

M. de Lanjuinais dit que le point principal contre le projet, est non la substitution, mais la création de cadres solides.

Le contre-projet est repoussé par 371 voix contre 177.

L'article 1<sup>er</sup> portant que tout français doit le service militaire est adopté.

M. Charles Dupuy développe un amendement tendant à imposer le service à tout individu né en France d'un étranger qui y est né.

M. Georges Roche, combat l'amendement qui est repoussé par 301 voix contre 213.

Un autre amendement de M. de la Ferronnays, tendant à faire faire le service aux étrangers dans la légion étrangère, est également repoussé.

Sur l'article 2, M. Margaine développe un amendement tendant à constituer une armée territoriale sédentaire comprenant les hommes de 40 à 45 ans.

Sur l'observation de M. Laisant, M. Margaine retire son amendement.

La première partie de l'article 2, portant que la durée du service est de 20 ans et est obligatoire, est adoptée.

M. de La Batie propose de supprimer les der-

niers mots et de les remplacer par ceux-ci : est égal pour tous. Cette rédaction est adoptée.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi. La séance est levée à 6 heures 10.

### Conseil des ministres.

Les ministres se sont réunis samedi, à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.

Le général Ferron, ministre de la guerre, a donné lecture à ses collègues des projets suivants, qu'il déposera cette semaine sur le bureau de la Chambre :

- 1<sup>o</sup> Un projet ayant pour but d'incorporer dans l'armée active, en les assimilant à la deuxième portion du contingent, les jeunes gens de la classe de 1886, dispensés en vertu de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872 ;
- 2<sup>o</sup> Un projet ayant pour but d'améliorer la situation des sous-officiers rengagés et commissionnés ;
- 3<sup>o</sup> Un projet portant création de quatre régiments de cavalerie et suppression du 6<sup>e</sup> escadron dans chacun des quatre régiments de chasseurs d'Afrique actuels ;
- 4<sup>o</sup> Un projet ayant pour objet de créer dix-huit régiments nouveaux d'infanterie et porter à 125 hommes l'effectif de la compagnie en temps de paix.

Le ministre de l'instruction publique a été autorisé à déposer un projet de loi portant ouverture au budget de son département, sur l'exercice 1887, d'un crédit extraordinaire de 2,250 fr. destiné à assurer la participation de la France aux travaux de l'association géodésique.

Le ministre de l'agriculture a soumis à la signature du président de la République un décret tendant à élever de mille à deux mille le nombre des chevaliers du Mérite Agricole, de manière à porter de deux cents à trois cents le nombre des décorations qui seront accordées annuellement.

Ce décret autorise, en outre, la création de trois cents croix d'officier qui seront données dans la proportion de trente chaque année.

Le conseil s'est ensuite occupé de la question budgétaire.

### Élection sénatoriale du Nord

MM. Girard, républicain. . . . . 1,154 (élu).  
Soufflet, conservateur. . . . . 1,128

chises et leurs libertés, qu'ils conservèrent jusqu'en 1789. Aussi tous les Basques prétendaient-ils être nobles, par le fait seul d'être nés sur cette terre libre par excellence.

Les Basques sont fiers, intrépides, intelligents, spirituels, hospitaliers, mais vindicatifs, superstitieux et querelleurs ; ils poussent à l'extrême leurs bonnes comme leurs mauvaises qualités et conservent un respect profond pour leurs vieilles coutumes ; ils sont restés Cantabres au fond du cœur, tout en devenant sincèrement Français. Ce sont, en un mot, des hommes d'une seule pièce ; ils peuvent rompre, mais ils ne plient jamais. Très adonnés à la contrebande, qu'ils pratiquent sur une grande échelle, à travers les ports et les défilés inconnus de leurs montagnes avec une habileté et une audace sans pareilles. Cependant, malgré leurs relations continues avec les Basques espagnols, issus de la même souche qu'eux, ils professent pour ces populations fixées sur les versants sud des Pyrénées un mépris et une haine implacables.

En somme, les Basques sont un peuple étrange, admirable d'élan, gardant précieusement le souvenir de sa grandeur passée, et qui offre de nombreux points de ressemblance avec les Bretons de la vieille Armorique placée à l'extrémité opposée de la France.

Les femmes de ce pays sont généralement belles, spirituelles et douces ; elles ont, dans leur costume, une simplicité qui s'allie admirablement à leur taille souple, à leurs formes gracieuses et à la vivacité de leur physionomie, presque toujours empreinte d'une impression à la fois rêveuse et mutine.

### La conspiration.

On lit, sous ce titre, dans la Défense nationale, de Paris :

Il existe une conspiration, cela n'est pas douteux, et le nom du général Boulanger y est mêlé !

Impossible de faire un pas dans la rue ou sur les boulevards sans être coudoyé, assourdi, arrêté par des gens, hommes et femmes, jeunes et vieux, qui s'égoïssent à crier des publications dont le général Boulanger est invariablement le héros.

Les titres seuls sont variés : *Il reviendra* ; *la Vérité sur le général Boulanger* ; *Celui que nous attendons* (avec un C majuscule) ; *le général Revanche*, etc., etc.

Et toujours le portrait de l'ancien ministre de la guerre est en vedette, à pied ou à cheval, au beau milieu de la couverture et de la pancarte.

C'est une publicité tapageuse et à jet continu qu'une certaine presse encourage avec ardeur.

Nous avons donc bien raison de le dire en commençant : il existe une conspiration et le nom du général Boulanger y est mêlé !

Mais, pour peu qu'on jette les yeux sur une des publications dont nous parlons, il est aisé de s'apercevoir que la conspiration est dirigée contre l'honorable général.

Le doute — s'il en existait — n'est plus possible, d'ailleurs, quand on voit avec quelle mauvaise foi insigne cette publicité désordonnée est exploitée par les adversaires du général Boulanger.

Le Journal des Débats, d'ordinaire si grave, habitué à ne fréquenter que les cercles académiques où ses collaborateurs sont comme chez eux, n'a pas dédaigné de faire une tournée dans nos cafés-chantants. Il a écouté Paulus et les divas à la mode dans le monde de la choppe et de la pipe ; il a recueilli les paroles, photographié les gestes et puis, avec une indignation comique, il a signalé la soi-disant propagande boulangiste à l'attention de ses lecteurs. Qui donc espère-t-il tromper ?

S'il croyait réellement que la propagande qu'il dénonce est faite au profit du général Boulanger et doit servir ses intérêts, il ne serait certes pas assez simple pour en augmenter l'importance, c'est-à-dire le danger, en lui accordant les honneurs de sa propre publicité.

S'il a daigné reproduire des couplets et des refrains, qui ont dû se trouver bien étonnés de rece-

voir l'hospitalité dans cette succursale de l'Institut, c'est qu'il a compris, comme tout le monde, que la campagne Boulangiste était dirigée contre le général Boulanger.

On a espéré l'écraser sous cette avalanche de placards, de pancartes, de chansons, de brochures et d'images plus ineptes les uns que les autres.

C'est en cela que consiste la conspiration que nous dénonçons à notre tour ; nous ne songeons pas à nous en indigner, d'abord parce que nous nous y attendions et, en second lieu, parce que l'attitude pleine de réserve et de dignité du général Boulanger déjoue la manœuvre perfide de ses ennemis.

### Le ministère et la droite.

Une lettre de M. de Berly, député de la Somme, déclare qu'il n'existe ni coalition ni traité occulte entre la droite et le gouvernement.

### La Convention égyptienne.

Suivant une dépêche de Londres, adressée à la République française, les Anglais redoublent d'efforts à Constantinople pour obtenir la ratification de la convention égyptienne.

Sir Wolff, l'ambassadeur, aurait reçu des instructions lui enjoignant d'user même d'intimidation pour obtenir cette ratification.

### Le Procès de Leipzig.

On télégraphie de Leipzig, le 18 juin :

Le tribunal de l'empire a rendu son arrêt dans le procès des membres Alsaciens-Lorrains de la Ligue des Patriotes.

Il a condamné M. Kœchlin-Claudon à un an de détention, MM. Blech et Schiffmacher à deux ans de la même peine et M. Trapp à un an et demi.

MM. Jordan, Reybel, Freund et Hombert sont acquittés.

Les journaux disent que le procès de Leipzig est inique et qu'il aura en France un douloureux retentissement. Ils constatent d'ailleurs que M. de Bismarck a manqué complètement son but dans la circonstance.

Le XIX<sup>e</sup> siècle fait observer que l'Allemagne avait le droit de bannir M. Kœchlin, mais non de lui infliger une condamnation criminelle.

Le Radical dit que frapper le patriotisme français, loin de le flétrir, le rend plus respectable,

te distance de la rivière gauche de la Nivelle ; le jardin descendait jusque sur le bord de l'eau ; il avait une sortie sur la plage même, où une estacade, formant une espèce de port, renfermait deux légères embarcations de plaisance, amarées à des pieux de fer.

Le plus âgé de nos deux personnages était de haute taille, ses traits fins, et caractérisés avaient une rare expression de bonté et d'intelligence ; son front découvert, large et échanuré, était sillonné de rides précoces, indiquant l'effort continu de la pensée ; ses cheveux d'un noir mat, commençaient à blanchir aux tempes, il était correctement vêtu de noir et portait à une boutonnière de sa redingote la rosette de la Légion d'honneur.

Son fils, bien qu'il eût à peine vingt ans, en paraissait au moins vingt-cinq ; il avait près de six pieds, sa taille élégante et admirablement prise, avait cette souplesse gracieuse que donne la force ; toute sa personne avait un indicible cachet de distinction, malgré cette apparence athlétique ; ses traits fiers, énergiques, éclairés par de grands yeux noirs pleins de feu, respiraient à la fois l'intelligence, la loyauté et une volonté indomptable ; son nez droit, un peu fort, aux narines transparentes et mobiles ; sa bouche, un peu grande, admirablement meublée, bordée de lèvres rouges à demi cachées sous une longue moustache soyeuse et brune, avait un sourire d'une douceur infinie ; son menton carré et un peu avancé dénonçait son origine basque ; bref, sa physionomie essentiellement caractérisée, attirait le regard et éveillait la sympathie.

Un certain vendredi du mois de septembre 1851, entre six et sept heures du soir, à une lieue tout au plus de Louberria, deux hommes, l'un âgé de quarante-six à quarante-sept ans, l'autre atteignant à peine vingt ans, le père et le fils, ainsi qu'il était facile de le reconnaître, à cause de la grande ressemblance existant entre eux, se promenaient à pas lents dans les allées sablées d'un jardin de médiocre étendue, mais entretenu avec soin, dépendant d'une maison assez vaste, d'architecture gothique, noircie par le temps et d'apparence confortable, construite à une cour-

te distance de la rivière gauche de la Nivelle ; le jardin descendait jusque sur le bord de l'eau ; il avait une sortie sur la plage même, où une estacade, formant une espèce de port, renfermait deux légères embarcations de plaisance, amarées à des pieux de fer.

Le plus âgé de nos deux personnages était de haute taille, ses traits fins, et caractérisés avaient une rare expression de bonté et d'intelligence ; son front découvert, large et échanuré, était sillonné de rides précoces, indiquant l'effort continu de la pensée ; ses cheveux d'un noir mat, commençaient à blanchir aux tempes, il était correctement vêtu de noir et portait à une boutonnière de sa redingote la rosette de la Légion d'honneur.

Son fils, bien qu'il eût à peine vingt ans, en paraissait au moins vingt-cinq ; il avait près de six pieds, sa taille élégante et admirablement prise, avait cette souplesse gracieuse que donne la force ; toute sa personne avait un indicible cachet de distinction, malgré cette apparence athlétique ; ses traits fiers, énergiques, éclairés par de grands yeux noirs pleins de feu, respiraient à la fois l'intelligence, la loyauté et une volonté indomptable ; son nez droit, un peu fort, aux narines transparentes et mobiles ; sa bouche, un peu grande, admirablement meublée, bordée de lèvres rouges à demi cachées sous une longue moustache soyeuse et brune, avait un sourire d'une douceur infinie ; son menton carré et un peu avancé dénonçait son origine basque ; bref, sa physionomie essentiellement caractérisée, attirait le regard et éveillait la sympathie.

Un certain vendredi du mois de septembre 1851, entre six et sept heures du soir, à une lieue tout au plus de Louberria, deux hommes, l'un âgé de quarante-six à quarante-sept ans, l'autre atteignant à peine vingt ans, le père et le fils, ainsi qu'il était facile de le reconnaître, à cause de la grande ressemblance existant entre eux, se promenaient à pas lents dans les allées sablées d'un jardin de médiocre étendue, mais entretenu avec soin, dépendant d'une maison assez vaste, d'architecture gothique, noircie par le temps et d'apparence confortable, construite à une cour-

te distance de la rivière gauche de la Nivelle ; le jardin descendait jusque sur le bord de l'eau ; il avait une sortie sur la plage même, où une estacade, formant une espèce de port, renfermait deux légères embarcations de plaisance, amarées à des pieux de fer.

Le plus âgé de nos deux personnages était de haute taille, ses traits fins, et caractérisés avaient une rare expression de bonté et d'intelligence ; son front découvert, large et échanuré, était sillonné de rides précoces, indiquant l'effort continu de la pensée ; ses cheveux d'un noir mat, commençaient à blanchir aux tempes, il était correctement vêtu de noir et portait à une boutonnière de sa redingote la rosette de la Légion d'honneur.

Son fils, bien qu'il eût à peine vingt ans, en paraissait au moins vingt-cinq ; il avait près de six pieds, sa taille élégante et admirablement prise, avait cette souplesse gracieuse que donne la force ; toute sa personne avait un indicible cachet de distinction, malgré cette apparence athlétique ; ses traits fiers, énergiques, éclairés par de grands yeux noirs pleins de feu, respiraient à la fois l'intelligence, la loyauté et une volonté indomptable ; son nez droit, un peu fort, aux narines transparentes et mobiles ; sa bouche, un peu grande, admirablement meublée, bordée de lèvres rouges à demi cachées sous une longue moustache soyeuse et brune, avait un sourire d'une douceur infinie ; son menton carré et un peu avancé dénonçait son origine basque ; bref, sa physionomie essentiellement caractérisée, attirait le regard et éveillait la sympathie.

Un certain vendredi du mois de septembre 1851, entre six et sept heures du soir, à une lieue tout au plus de Louberria, deux hommes, l'un âgé de quarante-six à quarante-sept ans, l'autre atteignant à peine vingt ans, le père et le fils, ainsi qu'il était facile de le reconnaître, à cause de la grande ressemblance existant entre eux, se promenaient à pas lents dans les allées sablées d'un jardin de médiocre étendue, mais entretenu avec soin, dépendant d'une maison assez vaste, d'architecture gothique, noircie par le temps et d'apparence confortable, construite à une cour-

te distance de la rivière gauche de la Nivelle ; le jardin descendait jusque sur le bord de l'eau ; il avait une sortie sur la plage même, où une estacade, formant une espèce de port, renfermait deux légères embarcations de plaisance, amarées à des pieux de fer.

Le plus âgé de nos deux personnages était de haute taille, ses traits fins, et caractérisés avaient une rare expression de bonté et d'intelligence ; son front découvert, large et échanuré, était sillonné de rides précoces, indiquant l'effort continu de la pensée ; ses cheveux d'un noir mat, commençaient à blanchir aux tempes, il était correctement vêtu de noir et portait à une boutonnière de sa redingote la rosette de la Légion d'honneur.

Son fils, bien qu'il eût à peine vingt ans, en paraissait au moins vingt-cinq ; il avait près de six pieds, sa taille élégante et admirablement prise, avait cette souplesse gracieuse que donne la force ; toute sa personne avait un indicible cachet de distinction, malgré cette apparence athlétique ; ses traits fiers, énergiques, éclairés par de grands yeux noirs pleins de feu, respiraient à la fois l'intelligence, la loyauté et une volonté indomptable ; son nez droit, un peu fort, aux narines transparentes et mobiles ; sa bouche, un peu grande, admirablement meublée, bordée de lèvres rouges à demi cachées sous une longue moustache soyeuse et brune, avait un sourire d'une douceur infinie ; son menton carré et un peu avancé dénonçait son origine basque ; bref, sa physionomie essentiellement caractérisée, attirait le regard et éveillait la sympathie.

Un certain vendredi du mois de septembre 1851, entre six et sept heures du soir, à une lieue tout au plus de Louberria, deux hommes, l'un âgé de quarante-six à quarante-sept ans, l'autre atteignant à peine vingt ans, le père et le fils, ainsi qu'il était facile de le reconnaître, à cause de la grande ressemblance existant entre eux, se promenaient à pas lents dans les allées sablées d'un jardin de médiocre étendue, mais entretenu avec soin, dépendant d'une maison assez vaste, d'architecture gothique, noircie par le temps et d'apparence confortable, construite à une cour-

GUSTAVE AIMARD, (A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES

# D'un Peau-Rouge

A PARIS

LE TRANSPORTEUR

I

DE QUELLE ÉTRANGE FAÇON LE LECTEUR FAIT CONNAISSANCE AVEC LES PRINCIPAUX PERSONNAGES DE CETTE VÉRIDIQUE HISTOIRE.

Mais avant de commencer notre histoire, disons

et la Ligue y gagnera que nul ne pourra la plaisanter quand quatre de nos concitoyens souffriront dans les cachots allemands pour elle.

**En Alsace-Lorraine.** — Le *Figaro* publie un article d'Albert Delpit, affirmant que jamais la Vénétie, jamais l'Irlande, n'ont enduré de plus cruelles tortures que l'Alsace-Lorraine n'en endure sous l'administration du prince de Hohenzollern.

**La mobilisation.** — L'Agence libre publie les lignes suivantes :

« Un Italien de mes amis qui arrive d'Allemagne a été frappé du mouvement militaire partout organisé. Il a causé avec des officiers allemands : Plusieurs d'entre eux avaient assisté à l'exercice en France, aux manœuvres et même au concours hippique. Ils étaient rentrés en Allemagne très frappés de la qualité, du degré de perfectionnement de notre cavalerie. Ils n'étaient pas écartés de penser que l'artillerie française était au moins égale sinon supérieure à l'artillerie allemande, mais ils tenaient à la supériorité de leur infanterie, pour celle des services de l'intendance, et avant tout, pour la rapidité de leur mobilisation.

« Au premier appel, disent-ils, nous sommes prêts ; nous serons en masse à la frontière huit jours avant les français.

« J'ai pensé qu'il n'était pas inopportun de vous donner à Paris cet écho de l'opinion de MM. les Allemands. »

**Le jubilé de la reine Victoria.** — On craint toujours, à Londres, quelques complots à l'occasion du jubilé de la reine ; la police est déjà sur les traces de plusieurs.

Samedi, dans l'après-midi, plusieurs individus mis très correctement parlaient avec feu dans Leicester Square, tout près du théâtre de l'Alhambra. Les quelques mots entendus par plusieurs personnes et par un policeman suffirent pour laisser soupçonner leurs projets.

— Nous serons, disaient-ils, dix à gauche de la porte de Westminster. Cette fois-ci le coup ne manquera pas.

Le policeman s'approchait, quand les inconnus sautèrent dans une voiture qui les attendait et disparurent dans la direction Wardour Street.

**Les Frères de la rue Oudinot.** — Le Conseil d'Etat a rendu son arrêt dans l'affaire de la rue Oudinot.

Le Conseil considérant que la désaffectation de l'immeuble de la rue Oudinot occupé par les Frères des écoles chrétiennes n'est point un acte administratif, a rejeté le pourvoi formé par la ville de Paris.

C'est donc devant les tribunaux civils que cette affaire devra revenir.

**L'Exposition de 1889.** — Il est à peu près certain que le gouvernement belge, suivant l'exemple du gouvernement allemand, ne prendra pas part à l'Exposition universelle de 1889.

**Le Duel Dutasta-Truc.** — M. Dutasta, maire de Toulon, rédacteur du *Petit Var*, a été blessé au bras, dans son duel à l'épée avec M. Truc rédacteur du *Var républicain*.

**Affaire Pranzini.** — La chambre des mises en accusation, présidée par le conseiller Try, a rendu dans son audience de ce jour un arrêt qui renvoie Pranzini devant la cour d'assises, sous l'accusation d'assassinat.

L'affaire est définitivement indiquée au rôle des assises. Elle occupera les audiences des 11, 12 et

13 juillet. Le conseiller Onfroy de Breuille, dirigera les débats. M. l'avocat général Raynaud, occupera le siège du ministère public. C'est M<sup>e</sup> Demange, on le sait, qui présentera la défense de Pranzini.

**Enlèvement.** — Le ravisseur de Mlle Martinez Campos est M. le Vicomte de Lacour-Garboeuf récemment encore employé dans les bureaux du Palais-Bourbon. Les fugitifs sont allés à Anvers ; ils comptaient passer hier en Angleterre, se marier, puis rentrer à Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

M. le ministre de l'agriculture vient d'adresser aux sénateurs du Lot la lettre suivante :

« Messieurs les sénateurs, » J'ai l'honneur de vous informer que j'ai accordé au département du Lot une subvention de 1200 francs pour son concours d'animaux reproducteurs de la race ovine du causse du Lot, qui doit avoir lieu à Gramat, vers la fin du présent mois.

« Je dois ajouter que, sur votre demande, j'accorde une médaille d'or pour ce concours. Elle est adressée aujourd'hui même à M. le Préfet du département du Lot.

« Agrérez, etc. »

Le ministre de l'Agriculture, » BARBE. »

**Le monument de Gambetta à Paris.** — On a enlevé, mercredi, l'échafaudage, afin de permettre à MM. Aubé et Boileau de juger de l'ensemble.

Toute la partie architecturale est terminée. Le groupe principal en pierre, Gambetta ramenant la patrie au souffle du génie, est lui-même presque achevé, et déjà l'on peut se rendre compte de l'effet saisissant produit par ce motif d'une puissance et d'une intensité de vie vraiment extraordinaire.

Le second sujet en pierre, sur le côté de la pyramide qui fait face aux jardins, est complètement terminé : il représente un coq chantant, aux ailes déployées, dressé sur des couronnes de laurier et de chêne. Derrière le coq sont placés des faisceaux, des fers de lance, une main de justice, un bouclier portant ces mots : « Service militaire obligatoire » et un livre avec l'inscription : « Instruction pour tous. »

Dans quelques jours, M. Barbedienne commencera la pose des autres groupes ou statues, qui sont en bronze.

On espère que le monument sera définitivement achevé vers la fin du mois de septembre.

**Certificat d'aptitude pédagogique**

LISTE DES CANDIDATS REÇUS

MM Alobui ; Amalric ; Baras ; Bernay ; Bourget ; Bex ; Bos ; Bouyè ; Brouel ; Calmon ; Calmette ; Constant ; Clermont ; Delpech ; Delvert ; Garrigou ; Gizard ; Laborie Ed. ; Laborie F. ; Laborderie ; Lacam ; Maurand ; Maory ; Mialet ; Pélaprat ; Resteil ; Sénac ; Simon ; Suc ; Salles ; Triaire ; Vaysse.

MM<sup>les</sup> Andrieu ; Charmes ; Carnéjac ; Co-

niac ; Delpouget ; Delsahot ; Grasseties ; Lafage ; Latapie ; Laumont ; Lugol Lia ; Laressergue ; Molinié ; Mercier ; Solignac ; Taule.

**Protection des Enfants en bas âge.** — La loi du 23 décembre 1874 sur la protection des enfants en bas âge n'ayant point fourni, dans un certain nombre de départements, les bons résultats qu'on pouvait en espérer, les préfets de ces départements ont été autorisés à interdire aux maires et aux médecins inspecteurs la délivrance d'un certificat aux nourrices qui, depuis l'application de cette loi, ont perdu trois nourrissons.

**Marine.** — Notre compatriote, l'amiral de Marquessac, est nommé grand-croix de l'ordre grec du Rédempteur.

**Electons de maires.** — Dimanche, 12 courant, M. Myrat Jean, a été élu maire de la commune de Laroque-Toirac, en remplacement de M. St-Affre, démissionnaire.

— Le même jour, MM. Carayon Jean-Baptiste, et Peligri Denis, ont été élus : le premier maire, et le deuxième adjoint de la commune de Liac.

**Volontariat d'un an.** — Les jeunes gens désireux de concourir pour le volontariat d'un an, sont avertis que le dépôt de leur demande et des pièces à fournir devra être effectué du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

La composition écrite, qui est éliminatoire, aura lieu dans toute la France, le 17 août, à neuf heures précises du matin.

Les examens oraux commenceront le 15 septembre, et devront être terminés avant le 10 octobre.

Le montant du versement demeure fixé à 1,500 fr.

**Permissions militaires.** — En raison de l'épidémie de suette miliaire qui sévit dans nos départements du centre, le ministre de la guerre vient de prescrire à tous les commandants de corps d'armée de ne délivrer aucune permission aux hommes de troupe pour les localités situées dans les départements de la Vienne, de la Haute-Vienne, de l'Indre et de la Charente, qui ont été signalés comme contaminés.

**Nécrologie.** — M. Julien Bessières, petit-neveu du Maréchal notre compatriote, ancien auditeur au Conseil d'Etat et ancien sous-préfet, vient de mourir à Nice.

**Ecoles vétérinaires.** — Le dernier délai pour la production des demandes d'admission, comme élève dans les écoles vétérinaires, est actuellement fixé au 1<sup>er</sup> juillet.

Toute demande qui parviendrait après cette date au ministère de l'agriculture sera considérée comme nulle et non avenue.

**Licence.** — La session de licence ès-lettres s'ouvrira en Sorbonne, le lundi 18 juillet, à huit heures et demie.

**Fêtes de Montauban.** — Voici le programme des fêtes de charité qui vont avoir lieu à Montauban ;

*Jeudi, 25 juin, à 8 heures du soir.* —

te !... Ah ! il flairera le piège, dis-tu ! Tant mieux, morbleu, tant mieux ! Sus donc ! Sus à la bête ! Nous sommes redevenu Louis Brune... Nicolo ?

— Capitaine.

— Est-tu des nôtres ?

— Oui, après avoir allumé sur le versant de la montagne le feu qui doit apprendre à sir W. Cowell que sa mission est accomplie.

— Pars donc et reviens vite.

— N'ayez pas peur... mais veillez au grain ? Nicolo s'éloigna en amenant Crabe.

— O mon ami ! dit Brune à Pepito, à quels éfrayants transports de joie je me livrerais, si je m'écouais !... J'ai besoin de me décharger un peu de mon bonheur, de mon ivresse, pour mener à bonne fin une besogne, que la nuit et le manque de connaissance des lieux doivent rendre plus difficile... A l'œuvre, morbleu ! que chacun règle son pas sur le mien !

Laissons Brune dresser ses batteries. Abandonnons également Crabe aux soins de son agile compagnon, et traversons rapidement la savane.

Une nuit profonde eût enveloppé entièrement l'île, la forêt surtout, sans la lune qui, avec une fluxion sur la joue, regardait de temps en temps à la fenêtre des nuages.

Le Camerons et ses hommes se consumaient en vaines recherches.

— Infernale chance ! vociféra-t-il en fouillant les taillis, je suis donc ensorcelé !... Quoi ! une femme un mousse se joueront de moi comme d'un sot... Rien ! rien ! rien ! Pas une trace pas l'ombre d'une femelle ! la nuit, rien que la nuit !... Et la lune qui va dégringoler derrière la montagne !

Il s'arrêta un instant pour savoir ce qui lui res-

taut à faire.

— Chouc, Pépé, reprit-il bientôt, je vous permets de leur planter votre couteau dans le ventre, à tous les deux, si vous les trouvez avant moi... Mille diables ! je suis bien fou de m'éreinter pour une péronelle semblable : petits airs pincés, bouche en cœur, regard de couleuvre étendue à côté d'une jatte de lait, longs cils toujours humides, baissés comme un saule-pleureur en amont d'une source, pronostics pitoyables que tout cela ! C'est égal, je voudrais la retrouver... Cherchez donc tortues ! Je brise la tête au premier qui la touche ! J'ai changé d'idée... sus à la fille !

Ce roi des forbans allait et venait ainsi qu'un homme en démece, secouant les arbres, plantant son couteau dans la jambe spongieuse des bananiers, forçant à coups de poing, ses bandits à traverser les cactiers les plus serrés, les lianes les plus impénétrables.

Cependant il s'arrêta ! des rumeurs confuses parvenaient à son oreille : les branches sèches craquaient sous des pas nombreux ; bientôt des ombres se profilèrent dans la partie la plus épaisse du bois.

— Vingt-deux ! maugréa le Camerons après les avoir comptés. Vingt-deux fantômes armés de fusils !... Une bouchée pour un géant ; le corps d'un oiseau-mouche rôti pour moi !

Cette petite troupe était la compagnie des fusiliers anglais que commandait le Parisien. Celui-ci marchait en tête. Le motot gesticulait hors des rangs et battait le pas de charge.

— Toi, là-bas, grand gaillard, qui commande par la longueur des jambes plus que par la bravoure, murmura le Camerons en ajustant le Pari-

Concert de gala au théâtre, sous la direction de M. le capitaine Bazin.

**Dimanche 26, à 9 heures du soir.** — Kermesse et festival monstre sur les promenades.

**Dimanche 3 juillet, à 4 heures du soir.** — Carrousel militaire sur l'hippodrome de la Lande.

**Les économies.** — La Justice demande que les directeurs, les chefs de bureaux et employés des ministères reçoivent des primes proportionnelles aux économies utiles qu'ils signaleront dans la réforme administrative qui seront dans ces conditions rendues très faciles.

Pourquoi les directeurs, chefs de division, etc., des administrations départementales, ne seraient-ils pas également appelés à émettre leurs idées sur les économies possibles ?

**Les fraudes.** — M. Rouvier vient d'adresser une circulaire au directeur général des contributions indirectes, au sujet des réclamations et des transactions dont on abuse pour les fraudes. Le ministre a décidé que tous les procès-verbaux dressés en exécution de la loi du 27 mai seront, sans exception, déferés aux tribunaux.

**Avis aux fraudeurs.** — Le ministre des finances, pour compléter sa lettre au directeur général des contributions indirectes, que nous avons publiée, vient d'inviter ce fonctionnaire ainsi que le directeur général des douanes à donner des instructions aux agents placés sous leurs ordres pour leur recommander d'apporter la plus grande vigilance dans le service de la perception.

Les directeurs doivent leur faire savoir que dans l'accomplissement de leur tâche ils sont assurés d'être toujours soutenus par leurs chefs, et qu'ils n'ont qu'à se préoccuper de leur devoir, qui est de faire rentrer exactement dans les caisses du Trésor toutes les sommes dues à l'Etat. Ils devront, dans tous les cas de fraude, dresser des procès-verbaux sans se laisser émonvoir ou fléchir d'une manière quelconque.

**Les biens de mineurs.** — Voici les considérations du rapport de M. Remouille, tendant à la prise en considération de la proposition de M. Prou, relative à la modification des articles 457, 459, 466 du Code civil et au partage des biens de mineurs.

Les modifications proposées consistent notamment à laisser au conseil de famille le soin de décider si la vente et le partage doivent être faits amiablement, en subordonnant toutefois la délibération et le partage à l'homologation du tribunal.

**Le lieutenant Minet.** — Le courrier du Sénégal apporte la nouvelle de la mort de M. le lieutenant d'infanterie de marine Minet, officier d'ordonnance du gouverneur.

Cet officier a été tué le 28 mai, sur la frontière du Baol (Cayor), dans un engagement avec les partisans du chef Saer Maty.

M. Minet, ancien lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne, laisse de bons souvenirs parmi ses chefs et ses subordonnés.

**Contributions indirectes.** — Par décision ministérielle, en date du 13 du cou-

sien, je vais me trouver la satisfaction de te trouver la poitrine, si tu fais un pas vers moi !

La bonne étoile du Parisien le conduisait.

— Halte ! commanda-t-il en s'appuyant nonchalamment contre un arbre.

Le Camerons ne le voyait plus : un tronc de palmier le masquait complètement. La petite troupe s'était arrêtée.

— Carcasses d'hommes avec des cœurs de lièvres ! grommela le forban... Allons, Chouc, Pépé, suivez-moi. La lune tombe ; profitons de leur repos pour gagner le promontoire et filons à Hiva-Oa... Sorcière empestée ! je pense toujours à cette jeune fille... Décidément je ne vaudrais pas une flèche de sauvage !

Les trois écumeurs se mirent en route silencieusement. La lune descendait derrière les sommets de Hiva-Oa.

— Nous arrivons bien, dit l'écumeur ; l'indien est à son poste avec sa pirogue.

Ils firent cent pas encore ; mais il s'arrêtaient subitement. Le Camerons avait cru voir osciller les ajoncs du rivage. Il remarqua bientôt du mouvement à sa gauche, parmi les grandes herbes de la savane.

— Ho ! ho ! murmura-t-il en faisant ployer les genoux à ses hommes ; est-ce que le nègre nous aurait vendus !... Ce n'est point le vent qui agite ces roseaux, sûrement... donne-moi ma carabine Chouc, et attendez-moi là tous deux.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

52

# Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE XXIV  
CHASSEURS ET LOUPS.

Assieds-toi, Crabe, mon ami, continua l'Italien ; tu auras besoin de tes jambes tout à l'heure.

Le gabier de la *Danaé* se laissa choir sur une souche de palmier et tira philosophiquement de sa poche une vieille pipe sa perpétuelle compagne.

— Maintenant, mon capitaine, reprit Nicolo, vous saurez que le Camerons se dispose à traverser le détroit, cette nuit même. On le sait par son mousse, un petit gars auquel vous devez une fière chandelle, allez ! Le canot de la *Danaé* sera ici dans une heure, caché dans les ajoncs, prêt à fondre sur le Camerons, dès que l'écumeur sera dans la pirogue de Hiva-Oa. Voyez ce qui vous reste à faire ; mais soyez sûr que le loup flairera le piège.

— Cela me regarde, dit Brune. Qu'en penses-tu Pepito.

— Le bandit est acculé dans ses derniers retranchements il est à nous.

— Ah ! je suis fou de joie, reprit le capitaine. Sans le devoir qui me cloue ici, je voudrais rendre des points à ce pauvre Léandre et traverser à la nage l'espace qui me sépare de la corvet-

rant, M. Lachaux, inspecteur des contributions indirectes à Cahors, est élevé sur place à la 2<sup>e</sup> classe de son grade.

**Armée territoriale.** — Par décision ministérielle du 15 juin, M. Picqué, capitaine au 143<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, passe au 131<sup>e</sup> régiment de la même arme.

**Arrestation.** — Nos lecteurs se rappellent, sans doute, le vol commis, il y a quatre mois environ, chez M. Castagné, percepteur de la ville de Cahors. Nous apprenons à l'instant, que les auteurs de ce vol ont été arrêtés à Florac (Lozère), et que la montre qui lui avait été volée vient d'être représentée à son propriétaire qui l'a reconnue.

Un grand nombre de montres, dérobées à un horloger de Villefranche, ont été trouvées en la possession de ces hardis malfaiteurs qui comparaitront à une des prochaines sessions des assises de la Lozère.

**Tribunal correctionnel de Cahors**  
Audience du 16 juin 1887

**Vol qualifié.** — Le nommé Richard, âgé seulement de 17 ans, est prévenu de plusieurs vols qualifiés commis dans la commune de Souillac.

Le tribunal le condamne à 5 mois de prison.

— Le nommé Bouyguès est condamné à huit jours de prison et aux dépens pour escroquerie de billet au préjudice de la Compagnie d'Orléans.

**Délits de pêche.** — Bagel, père et fils, cultivateurs à Lolman, commune de Luzech, ont pêché dans un espace réservé et en temps prohibé.

Le père est condamné à 10 fr. d'amende et le fils à 5 fr.

— Salinacé Bernard, d'Albas, a été pris par le garde-pêche Lormet pêchant avec une corde en temps prohibé.

Il est condamné à 15 fr. d'amende et aux dépens.

**Colportage de poissons.** — Les nommés Delerm, père et fils, de Lozech, sont condamnés chacun à 10 fr. d'amende pour colportage de poissons en temps prohibé.

**Délit de chasse.** — Le nommé Souleilhou, Jean, de Moncléra, a été pris en flagrant délit de chasse en temps prohibé; il est condamné à 50 fr. d'amende et aux dépens.

**Détournement d'objets saisis.** — Le nommé Garrigues Alexandre, de Lespinasse, commune de St-Cernin-de-Lauzès, a été condamné à deux mois de prison, à 25 fr. d'amende et aux dépens, pour détournement d'objets saisis.

**Société des phosphates.** — Vendredi, 24 juin, viendra devant le tribunal de commerce de Cahors, l'importante affaire de la Société des phosphates du Sud-Ouest et du Centre.

M. Arnaud, député de Tarn-et-Garonne, doit plaider pour MM. Garisson et Inaud, de Montauban; M<sup>r</sup> Roy de Clot, du barreau de Bordeaux, représentera la Société des phosphates, et enfin M<sup>r</sup> Monin-Bourdin, du barreau de Cahors, défendra les intérêts de M. Charles Cargadel.

**Les processions.** — Les diverses paroisses de la ville ont fait, dimanche, leurs processions annuelles de la Fête-Dieu. Partout un ordre admirable et un zèle qui témoignent de la piété des fidèles. Entre toutes, il convient de citer la procession de la paroisse de Labarre, remarquable par le nombre des fidèles, la richesse des bannières et à laquelle la fanfare des Petits-Carmes prêtait son concours.

**Pèlerinage de Roc-Amadour.** — Bénédiction et inauguration du Chemin de la Croix, sous la présidence de Mgr l'évêque de Rodez, assisté de NN. SS. les évêques de Cahors, de Tulle, de Saint-Flour et d'Agen, le 22 juin 1887.

Mardi, 21 juin, à 8 heures du soir, procession aux flambeaux.

Mercredi, 22, à partir de 7 heures, dans la chapelle miraculeuse, messes de NN. SS. les évêques.

A 10 heures, messe pontificale. Exhortation par Mgr l'évêque de Tulle.

A 3 heures du soir, dans l'église St-Sauveur, bénédiction des croix. Sermon par Mgr l'évêque de Rodez.

A 4 heures, inauguration du Chemin de la Croix. Allocution à la grotte du Sépulcre par Mgr l'évêque de Rodez, suivie de la bénédiction solennelle donnée par NN. SS. les évêques du haut du Calvaire.

A 8 heures, procession aux flambeaux, illumination de la montagne et des remparts.

La fanfare du Petit-Séminaire de Montfaucon prêtera son concours à ces fêtes.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
**Exposition internationale de Toulouse**  
du 15 mai au 15 octobre 1887.

A l'occasion de cette exposition, il sera délivré les samedi, dimanche et lundi de chaque semaine, jusqu'au 10 octobre, à la gare de Cahors, des billets directs aller et retour, de toutes classes, pour Toulouse, via Montauban aux prix ci-après;

1<sup>re</sup> classe, 16 fr. 90.  
2<sup>e</sup> — 12 fr. 75.  
3<sup>e</sup> — 9 fr. 30.

Ces billets qui seront valables pour le retour jusqu'au train partant de Toulouse le mardi avant midi, pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

**Fêtes à Montauban les 23, 24 et 26 Juin 1887.** — A l'occasion de ces fêtes, les coupons retour des billets (aller et retour) délivrés les jeudi 23 et vendredi 24 juin pour Montauban au prix du Tarif spécial A n° 9 (25 %) seront exceptionnellement valables jusqu'au lundi 27 juin inclusivement.

**Exposition artistique de Tulle.** — L'exposition artistique de Tulle a ouvert, dimanche dernier, ses portes aux visiteurs. Elle est installée dans un des bâtiments de la manufacture nationale d'armes, rues de la Barrière et des Récollets.

La section de peinture contient des toiles de grande valeur, signées par les maîtres les plus éminents; la sculpture s'y trouve représentée par des bronzes et des plâtres remarquables. Une série de portraits des hommes illustres de la province, peints ou gravés, sera un des attraits de cette intéressante exhibition. A côté des faïences, des émaux, des meubles anciens, sont disposées les vitrines consacrées à l'archéologie et à l'anthropologie. Le musée d'artillerie occupe à lui seul toute une salle.

On se souvient du succès qu'obtint, à l'exposition de Limoges, en 1886, la collection des chasses et reliquaires. Le vieil art limousin ne sera pas moins bien représenté à l'exposition de Tulle.

**Invasion de carpes.**

Tandis que dans le Lot les plus habiles pêcheurs ne peuvent saisir la moindre carpe, nous lisons l'alléchant entrefilet suivant dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

L'ouverture de la pêche a eu lieu mercredi, 15 juin. Aussi, faut-il voir l'avalanche de poissons et surtout de carpes du Tarn et de l'Aveyron qui est tombée sur notre marché.

Ce n'est en ville, dit notre confrère de Montauban, que loteries de grosses carpes dont le poids variait de 5 à 18 livres.

Avec ces chaleurs subites, après un long froid qui avait retardé la ponte, les carpes se sont mises à frayer toutes ensemble, ce qui explique la quantité de prises qui ont été faites, au grand préjudice du peuplement de nos rivières.

On sait, en effet, qu'à ce moment, unique en l'année, la carpe se laisse prendre avec une extrême facilité.

Elle, si craintive, si méfiante, qui habite toujours les trous profonds et les grottes souterraines, semble avoir perdu, lorsque vient la saison des amours, l'instinct même de la conservation.

Elle court la rivière en tous sens, à la recherche des endroits touffus remplis d'algues appelées en patois *lou limou*, la femelle pour y déposer ses milliards d'œufs et le mâle pour les féconder.

Elle décèle sa présence par des sauts prodigieux hors de l'eau, vient jusque sur le bord se faire couvrir par l'épervier lancé par le pêcheur aux aguets, ou pénétre en se frottant dans les grands verveux dissimulés sous les herbes.

Toujours la vieille histoire.

L'amour, qui perdit Troie, perd aussi le gibier et le poisson, sans parler de l'homme, le premier de tous pris depuis longtemps dans ses mailles.

**Noyé.** — Achille Blanc, âgé de 24 ans, originaire de St-Gaudens, cuisinier de l'hôtel d'Alsace-Lorraine, à Cahors, s'est noyé dans le Lot, à la hauteur de l'île Cabessut.

Il résulte des constatations judiciaires que ce malheureux, saisi d'un malaise subit, a senti ses forces paralysées, et s'est enfoncé à cet endroit.

Retiré de la rivière presque immédiatement par le pêcheur Baudel Jean, accouru à son secours. Blanc a reçu les soins osités en pareil cas, mais sans résultat.

On a remarqué, non sans étonnement, qu'aucun canot de sauvetage ne se trouvait à ce moment dans le bief de Cabessut. Nous signalons le fait au président de la Société des Sauveteurs.

**Acte de courage.** — Vendredi, 17 courant, le nommé Troit, domestique chez M. Delpech, cimetier à Libos, commune de Fumel, était allé faire boire, vers deux heures

de l'après-midi, la jument de son maître à la rivière du Lot. A un moment donné, la jument a été entraînée par le courant et a plongé, avec son cavalier, dans l'eau.

Le nommé Emile Andrieux, âgé de 19 ans, et Paul Taillefer, âgé de 20 ans, ont pris aussitôt une petite barque et se sont portés au secours du domestique, qui a pu être ramené sain et sauf.

Quant à la jument, elle a été complètement asphyxiée.

Nos félicitations à ces deux braves jeunes gens pour leur acte de dévouement.

**AGRICULTURE**

**Prix du blé.** — La moyenne du prix de l'hectolitre de blé dans le département du Lot, a été pendant le mois de mai : aux marchés de Cahors, 18 fr. 75; Castelnau, 22 fr.; Montcuq, 21 fr. 13; Saint-Céré, 17 fr.; Gourdon, 16 fr. 21; Labastide, 19 fr. 70; Martel, 20 fr. 81; Souillac, 20 fr. 86, et Figeac, 20 francs 65.

**Foire de Montcuq.** — La foire du 17 juin avait attiré peu de monde à Montcuq.

50 paires de bœufs tout au plus; six douzaines à peine de moutons ou brebis; absence complète de volaille.

La halle était peu garnie, et les denrées étaient en diminution sur les cours de la dernière quinzaine.

**Foire de Montcabrier.** — La foire n'a pas été belle; peu d'affaires sur les animaux. Les bœufs avaient subi une baisse sensible, les cours des autres bestiaux étaient stationnaires.

**Foire de Prayssac.** — Peu d'affaires sur les bestiaux, les cours sont toujours bas. Les porcs et les moutons étaient aux mêmes prix des foires précédentes; les poulets se vendaient 0,75 c. la livre; les œufs 0,40 la douzaine; les oisons, de 4 à 5 fr. la paire; les canetons molâtres, de 2,25 à 2,40 la paire; canetons communs de 0,40 à 0,60 la paire; les lapins, en grand nombre, étaient à bon marché.

La halle au blé était bien remplie. Le blé s'est vendu de 16 à 18 fr. les 4/5 de l'hectolitre.

**Carayac.** — Un violent orage s'est déchaîné, jeudi soir, 16 juin, sur les communes de Carayac et de Gréalou. Les rares vignes qui ne sont pas encore détruites par le phylloxéra ont été très endommagées par la grêle. La récolte du blé est perdue en partie.

**La grêle.** — On nous écrit que plusieurs communes du canton de Puy-l'Evêque ont été en partie ravagées par un orage d'une extrême violence, qui s'est abattu sur le canton samedi soir. Le domaine de Caumont, près Puy-l'Evêque, a été dévasté et complètement déraciné.

Dans les communes de Soturac, de Touzac, de Lacapelle-Cabanac, les dégâts ont été moins considérables.

Duravel et Vire ont souffert en plusieurs endroits; la vigne a été abîmée, mais le blé n'a pas trop souffert.

**BOURSE. — Cours du 20 juin.**

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| 3 0/0.....                       | 81 35  |
| 3 0/0 amortissable (ancien)..... | 00 00  |
| 3 0/0 id. 1884.....              | 84 60  |
| 4 1/2 0/0 ancien.....            | 104 00 |
| 4 1/2 0/0 1883.....              | 109 17 |

**Dernier cours du 20 juin.**

|  |          |
|--|----------|
| Actions Orléans.....                                 | 1,285 00 |
| Actions Lyon.....                                    | 1,225 00 |
| Obligations Orléans 3 0/0.....                       | 400 00   |
| Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)..... | 301 00   |
| Obligations Lombardes (jouissance.....)              | 000 00   |
| Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)..... | 355 00   |

**AUDOUARD** Chirurgien-Dentiste, à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle de Cahors qu'il sera dans cette ville les 29 et 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet, Hôtel des Ambassadeurs (Châlet des Bains).

**SOURDS** qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires, acoustiques, microphoniques, tympan, tubes artificiels, etc., vous aggravez la surdité et deviendrez incurables. La surdité est rapidement guérie par M. RAMOGNINO, qui a obtenu des milliers de cures. Preuves : A. Hugonard, à St-Chamond, a été guéri d'une surdité de 15 ans; Sénéquier, à la Molle, d'une de 30 ans; Thiriet, à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans; Thiry Désire, à Fontaine-l'Evêque, d'une de 40 ans; Eglem, pâtissier, à Chimay, d'une de 18 ans, etc. Conseils gratuits, faire connaître âge et date de la surdité à M. RAMOGNINO, D<sup>r</sup> de l'Institut humanitaire des Sourds, à Marseille.

COMPAGNIE ROYALE DES  
**CHEMINS DE FER PORTUGAIS**  
EMISSION DE  
**100,000 Obligations de 500 fr.**  
RAPPORTANT 20 FR. PAR AN  
Payables les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet à raison de 9 fr. 65 nets.  
La compagnie prend à sa charge le surplus des taxes actuellement existantes.  
Remboursement à 500 fr. en 80 ans.  
**PRIX : 440 FR. JOUISSANCE 1<sup>er</sup> JUILLET 1887**  
En souscrivant..... 40 »  
A la répartition, du 29 juin au 4 juillet..... 100 »  
Du 5 au 10 août..... 150 »  
Du 5 au 10 septembre..... 150 »  
**TOTAL..... 440 »**

Faculté d'anticipation des termes à 4 0/0.  
Prix de l'obligation libérée à la répartition..... **438 »**  
Revenu 4 40 % impôts déduits, non compris le bénéfice du remboursement à 500 fr.

**Souscription publique le Samedi 25 Juin**  
A la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin.

Au CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens et dans ses bureaux de quartier.

A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72, rue de la Victoire et dans ses bureaux de quartier.

Au CRÉDIT LYONNAIS, rue de la République, à Lyon.

A la SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL, Palais Saint-Pierre.

Dans les agences et chez les correspondants des établissements désignés ci-dessus.

A LISBONNE { A la BANQUE DE PORTUGAL.  
Au BANCO COMMERCIAL DE LISBOA.  
Au BANCO LISBOA ET AÇORES.  
Au BANCO LUSITANO.

Et dans les Agences de ces Banques à Porto.  
Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote officielle.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Étude de M<sup>e</sup> Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

**EXTRAIT**

D'UNE

**Demande en séparation de biens**

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Suivant ordonnance de Monsieur le président du tribunal civil de Cahors, en date du onze juin courant et par exploit de M<sup>e</sup> Cros, huissier à Castelnau-Montriat, en date du dix-sept juin aussi courant, la dame Marie Barel, sans profession, domiciliée de la commune de Saint-Paul-Labouffie, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du deux juin courant, a formé contre le sieur Jacques Olivier, son mari, propriétaire, domicilié avec elle de ladite commune de Saint-Paul-Labouffie, une demande en séparation de biens.

Et a constitué M<sup>e</sup> Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,  
G. DELBREIL.

Etude de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

**EXTRAIT**

D'UNE

**demande en séparation de biens**

D'un exploit fait par Nadal, huissier à Catus, le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-sept, dûment enregistré, il appert que dame Marie Deleros, épouse de Guillaume Salgues, propriétaire et forgeron, avec lequel elle est domiciliée à Crayssac, pourvue de l'Assistance judiciaire, par décision du bureau de Cahors, en date du deux juin courant, ayant M<sup>e</sup> Billières, pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué au Tribunal de Cahors et de ladite dame.

Cahors, le vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,  
Jules BILLIÈRES.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS

**A. LE VASSEUR & C<sup>ie</sup>, Éditeurs**

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable Cinq Francs par mois PAR CHAQUE CERTAINE DE

FRANCS D'ACQUISITION. ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

**LE TÉLÉGRAPHE**

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le *Télégraphe* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron  
Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n<sup>o</sup> 10.

# VENTE

SUR

## Saisie immobilière

Fixée au samedi vingt-trois juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, à midi précis, au Palais de Justice, à Cahors, audience des criées.

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Duc, huissier à Cahors, en date du dix-neuf avril dernier, en forme, dénoncé et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-deux du même mois d'avril précité; volume 114 et 115, numéros 10 et 29.

Il a été procédé à la requête de Monsieur Louis Roufflé, propriétaire, domicilié du faubourg Cabes-sut de la ville de Cahors, ayant constitué M<sup>e</sup> Auguste Mazières pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de Pierre Cagnac, propriétaire, et de dame Marie Vignals, sans profession, son épouse, domiciliés ensemble de la commune de L'Hospitalet et actuellement de la ville de Cahors, le mari pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse et tous deux pris solidairement.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés. Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors pour être tenu à la disposition du public, et a été publié conformément à la loi.

A l'audience du dix-huit juin courant, le Tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges a fixé l'adjudication au samedi vingt-trois juillet prochain.

**Biens saisis à vendre, situés dans les communes de L'Hospitalet, canton de Castelnaud-Montrater, et du Montat, canton de Cahors.**

### I. — COMMUNE DE L'HOSPITALET

#### Article premier

Une friche, sise au lieu de Poux-Grand, com-

mune de L'Hospitalet, de contenance environ cinq ares, formant le numéro 353 du plan cadastral de la commune de L'Hospitalet, section A.

#### Article deux

Une terre, sise au lieu de Poux-Grand, commune de L'Hospitalet, de contenance environ soixante-quinze ares cinquante-quatre centiares, formant le numéro 354 P du plan cadastral de la commune de L'Hospitalet, section A.

#### Article trois

Une terre, sise au lieu Poux-Grand, commune de L'Hospitalet, de contenance environ trois ares, formant le numéro 352 P du plan cadastral de la commune de L'Hospitalet, section A.

#### Article quatre

Une terre, sise au lieu Poux-Grand, commune, de L'Hospitalet, de contenance environ quatre-vingt-deux ares soixante centiares, formant le numéro 350 du plan cadastral de la commune de L'Hospitalet, section A.

#### Article cinq

Une terre, sise au lieu Poux-Grand, commune de L'Hospitalet, de contenance environ douze ares soixante-seize centiares, formant le numéro 354 du plan cadastral de la commune de L'Hospitalet, section A.

#### Article six

Une pièce de terre, sise au lieu de Lagarrigue, commune de L'Hospitalet, de contenance environ trente ares, formant le numéro 59, du plan cadastral de la commune de L'Hospitalet, section A.

#### Article sept

Une friche, sise au lieu Lagarrigue, commune de L'Hospitalet, de contenance environ neuf ares quarante centiares, formant le numéro 60 du plan cadastral de la commune de L'Hospitalet, section A.

#### Article huit

Une terre, sise au lieu Borie Haute, commune de L'Hospitalet, de contenance environ cinquante-quatre ares cinquante centiares, formant le numéro 1091 du plan cadastral de la commune de L'Hospitalet, section B.

#### Article neuf

Une vigne sise au lieu Bois de Peteau, commune de L'Hospitalet, de contenance environ quarante-sept ares soixante centiares, formant le numéro 33 du plan cadastral de la commune de L'Hospitalet, section A.

#### Article dix

Une friche située au lieu Bois de Peteau, commune de L'Hospitalet, de contenance environ treize ares quatre-vingts centiares, formant le

numéro 34 du plan cadastral de la commune de L'Hospitalet, section A.

#### Article onze

Une maison sise au lieu de Poux-Grand, commune de L'Hospitalet, nouvellement construite, formant le numéro 353 du plan cadastral de la commune de L'Hospitalet, section A, laquelle se trouve construite sur le numéro 358 où se trouve la friche portant ledit numéro 353 et numéro 1 de l'extrait.

Le toit de la maison est à quatre tombants d'eau, couvert en tuiles canal, se composant d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage, deux croisées au premier étage, au rez-de-chaussée une porte, au premier une porte d'entrée; à la maison est adossée une grange et hangar à deux tombants d'eau, couverte en tuiles canal, confrontant de tout côté avec les saisis; à côté de la maison se trouve une étable couverte en tuiles canal, à deux tombants d'eau; à côté se trouve aussi un puits couvert en tuiles canal.

Lesquels biens situés sur le territoire de la commune de L'Hospitalet, sont la propriété des mariés Cagnac et sont portés à la matrice cadastrale sur la tête dudit Cagnac Pierre, et sont jouis et exploités par le sieur Jean Combebias, propriétaire, demeurant à Cahors; ledit Combebias jouit et exploite ces biens comme antichrésiste aux termes d'un acte retenu par M<sup>e</sup> Costes, notaire à Cahors, le dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré.

### II. — COMMUNE DU MONTAT

#### Article premier

Une terre sise au lieu de Mousel, commune du Montat, de contenance environ vingt-quatre ares dix-huit centiares, formant le numéro 309 P du plan cadastral de la commune du Montat, section E.

#### Article deux

Une vigne sise au lieu Le Mousel, commune du Montat, de contenance environ dix ares quarante-trois centiares, formant le numéro 310 P, du plan cadastral de la commune du Montat, section E.

Lesquels biens situés sur le territoire de la commune du Montat, sont la propriété des mariés Cagnac et sont portés à la matrice cadastrale sur la tête dudit Cagnac Pierre, et sont jouis et exploités par le sieur Jean Combebias, propriétaire, demeurant à Cahors, comme antichrésiste, aux termes d'un acte retenu par M<sup>e</sup> Costes, notaire à Cahors, le dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-six enregistré.

Tous les immeubles ci-dessus décrits sont situés dans les communes de L'Hospitalet, canton de Cas-

telnaud-Montrater et du Montat, canton de Cahors, arrondissement dudit Cahors, département du Lot; ils sont la propriété desdits mariés Cagnac Pierre et Vignals Marie, et sont jouis et exploités par ledit sieur Jean Combebias, comme antichrésiste, aux termes de l'acte ci-dessus énoncé.

Les biens ci-dessus décrits seront vendus en deux lots, conformément à un jugement du dix-huit juin courant, modifiant le lotissement porté au cahier des charges; ces deux lots seront composés comme suit :

#### Premier lot

Le premier lot comprendra les numéros 33 et 34 du plan cadastral de la commune de L'Hospitalet acquis de Pierre Espéret, propriétaire à Bruxelles commune de L'Hospitalet.

#### Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra le restant des articles saisis. Chacun des lots sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci..... 10 fr.

NOTA : Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,

MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le ..... juin mil huit cent quatre-vingt-sept, f<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : JARTY.

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>ie</sup>.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

## Grande Culture

DE

## Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.

Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

## GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

## A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeau 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, arifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

### \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

### CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

### A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LÉUCODONTÉ Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

## Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuilles, 50 fr. le mille; Herbemonts, 200 francs, etc. — S'adresser à M. Victor COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Pay-l'Évêque (Lot).

### PLUS DE FEU!

60 ans de Succès!

## LINIMENT BOYER-MICHEL

M. BOYER-MICHEL, à CHATEAUBRIANT (Maine) Guérison sûre de Boiteries, Entorses, Fautures, Ecarts, Molléttes, Courbes, Vessigons, Angines, etc. — 5 fr. chez tous Pharm<sup>ie</sup>

Le propriétaire-gérant, Layton.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS À PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

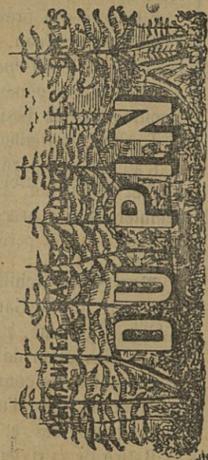
Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Fanellons de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES Ayant obtenu la Grande MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants PERIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sèze forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE. On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

